

Procès-Verbal de la révisé i 4 déc isney Channel,

Membres légaux :

	Absent
	Absent
	Présent
	Présente
	Présent (visio)

Membres experts :

	Présent
	Présente (visio)
	Présent
	Présent
	Présent (visio)
	Présent (visio)
	Présente
	Présent
RIT	Présente
	Présent (visio)
	Présent
	Absent
	Présente

Représentants syndicaux CSSCT :

	Absent
	Présent (visio)
	Absent
	Présent (visio)
	Présent (visio)
	Présent (visio)
	Absent
	Absente
	Absent

Membres de droit :

	Médecin du travail	Présent (visio)
	Médecin du travail	Présente (visio)
	Médecin du travail	Présente (visio)
	Coordinatrice prévention	Présente
	Contrôleur CRAMIF	Absent
	Inspectrice du Travail	Absent

Invités :

	Responsable Relations Sociales	Présente
	Infirmière	Présente (visio)
	Infirmière	Présente (visio)
	Infirmière	Présente (visio)
	Coordinateur Prévention	Présent
	Technicienne de prévention	Présente
	Senior Manager Guest Entry	Présent
	Chargée Projets Mission Handicap	Présente (visio)
	Coordinatrice Prévention	Présente
	Ergonome	Présent
	Sr Manager Operations	Présent
	Chef de projet Operations Development	Présent
	Sr Manager Construction	Présente
	Coordinateur Projets	Présent
	Lead-Construction	Présente

Début et fin de réunion : 9h / 16h

**Procès-Verbal rédigé
secrétaire**

ORDRES DU JOUR

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 septembre 2025*	5
Point 2 : Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 7 novembre 2025*	6
Point 3 : Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement*	8
Point 4 : Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé d'un projet de reclassement d'une salariée déclarée inapte à son poste (Laura GORGONI)*	9
Point 5 : Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement	10
Point 6: Information complémentaire aux membres de la CSSCT, sur les résultats des mesures de VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle) des attractions* : Autopia et Cars Road Trip	11
Point 7 : Information des membres de la CSSCT, en vue d'un avis motivé ultérieur, sur le projet « AIR » relatif à l'établissement*	12
Point 8 : Examen des statistiques et listing des AT du 3ème trimestre civil 2025*	14
Point 9 : Suivi des actions HST (DUERP)*	15
Point 10 : Projet relatif au retrait harnais et ligne de vie sur l'attraction Space mountain*	16
Point 11 : Information des membres sur les mesures relatives au travail par temps froid et intempéries*	17
Point 12 : Point de suivi relatif au projet Firefly : Mobiliers terrasse des points de restauration*	19
Point 13 : Présentation aux membres de la CSSCT du projet relatif à la mise en place d'un guichet test ticketing DLP*	20

Point 14 : Information des membres de la CSSCT relatif au projet de relocalisation temporaire de Baby care DLP durant les travaux de réhabilitation du restaurant Plaza Gardens*	21
Point 15 : Information des membres de la CSSCT relative aux chariots des meubles de tri*	22
Point 16 : Information des membres de la CSSCT relative aux gilets vibrants*	23
Point 17 : Point d'information sur la prévention de RPS*	24
Point 18 : Visite à déterminer	25

[REDACTED]

Point 1 : Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 septembre 2025*

[REDACTED] ent sur le p [REDACTED] du sala [REDACTED]
ndra à la qu [REDACTED] que la
de ce point a [REDACTED] *point 3)*

Résultat des votes :

- 12 membres ont voté Pour
- 0 membre a voté Contre
- 2 membres ont voté Abstention

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 12 septembre 2025 est approuvé.

Point 2 :Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 7 novembre 2025*

[REDACTED] que pour les équipes de Custodial vont évoluées avec l'annonce d'un x équipes (Walt Disney Studios -WDS et Disney Village-DV). Sylvain CAUSTROIS répond qu'au moment de cette réunion, l'organisation n'avait pas évolué, ce n'était pas officiel. Stephan B. précise que certaines organisations syndicales le savaient en amont et il le regrette car il a été mis de côté. Stephan B. demande qu'à l'avenir, tout le monde soit au courant.

[REDACTED] t que depuis les annonces comme à Guest Flow, les salariés sont stressés. [REDACTED] aire leur choix entre parade et salles de spectacle. Le choix de parade est assez stressant car ils engendrent beaucoup de conflit avec les visiteurs.

Teddy K. dit qu'il aurait aimé avoir eu l'information officiellement en séance pour en débattre. Un [REDACTED] até dans cette équipe sur le calendrier donnée de la modification des équipes. [REDACTED] qu'elle a été au courant le mercredi 26 novembre par des salariés et qu'elle s'est [REDACTED] rt de donner des explications. Sylvain C. dit que les OS ont été reçu par [REDACTED] our les informer. Il poursuit en disant que cette équipe est très grande et [REDACTED] organisation. Teddy K. dit que le fait de séparer l'équipe est une bonne chose mais la communication n'a pas été faite auprès des membres de la CSSCT.

Auro [REDACTED] dû être env [REDACTED] nde si la secrétaire a été c [REDACTED] nd « oui, a [REDACTED] précise que toutes les ques [REDACTED] ont été posées le jour de cette information.

[REDACTED] it qu'au-delà de l'organisation, les locaux vont devoir évoluer et là les [REDACTED] e informer. Sylvain C. dit qu'il y a une urgence au vue de l'extension des Studios.

[REDACTED] écise que le problème est aussi le même pour les équipes de Custodial et la [REDACTED] t du DV, beaucoup de salariés ont refusé leur transfert pour ne pas avoir des horaires de soir voir de nuit avec le travail du DV.

Renald G. dit que lorsque que deux équipes de deux établissements fusionnent, une information [REDACTED] ux membres. Dorothée S. dit qu'il n'y a pas de changement car les équipes [REDACTED] nt attachées à l'établisse [REDACTED] e que ce n'est pas [REDACTED] ld G. demande si un salar [REDACTED] ttoyer aux Studios. [REDACTED] non. Adeline I. confir [REDACTED] rmation reçue par [REDACTED] tephan B. dit que les établissements ne peuvent pas être modifié entre [REDACTED] nelles. Il demande si la fiche de poste est la même pour les deux équipes car les salariés du DV n'utilisent pas les mêmes machines.

[REDACTED] emande si la mutualisation ne va pas réduire la masse salariale. Sylvain [REDACTED] ue l'extension va permettre de nouveaux postes. Sylvain C. dit que la

réflexion n'est pas de faire des économies car des postes de nouveaux managers et leaders ont été créés.

Sylvain C. prend le point et reviendra vers nous avec des réponses. Teddy K. demande un point à l'ordre du jour lors de la prochaine CSSCT. Sylvain C. répond que oui et peut-être une extra en janvier sur les éventuelles évolutions des espaces de travail. Mickaël D. dit que Véronique BURDALO aurait dû convier les organisations syndicales.

Stephan B. revient sur le projet du procès-verbal et le point 3. Sylvain C. dit que des réponses vont être abordées en séance aujourd'hui et / ou visite.

Résultat des votes :

- 12 membres ont voté Pour
- 0 membre a voté Contre
- 3 membres ont voté Abstention

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 7 novembre 2025 est approuvé.

Point 3 : Information des membres de la CSSCT sur les salariés déclarés inaptes au sein de l'établissement*

[redacted] nce 47 dossiers de salariés inaptes, dont :
[redacted] ffection ATMA,

- 16 sont en dispense d'activité,
- 1 est en absence maladie,
- 2 sont en suspension de contrat,
- 9 sont en affection temporaire (CDD),
- 2 sont de nouveaux dossiers et sont en suspense salarié.

[redacted] emande qui en 2025 ont été annoncé inaptes ? Olivia L. propose
ervention. Adeline I. dit que Marcos et Laura n'apparaît pas.

Teddy K. demande des information [redacted] and les membres ont voté son
reclassement ? Olivia L. répond en 2 [redacted] issement Restauration.

[redacted] mande des précisions sur Kelly. Olivia L. dit qu'elle souhaite faire

Sylvain C. demande des précisions sur les questions des membres [redacted]
Olivia L. répond que son rôle est approvisionneur au coefficient d'e
si ce poste a été créé et s'il en existe dans l'entreprise. Olivia L. répond que oui et dans d'autres
services. Guillaume D. demande si ce n'est pas une refonte du service et que c'est une façon de
faire en CSSCT, depuis peu, de créer de [redacted] mande combien
d'approvisionneur sont dans cette équipe co [redacted] ia L. ne répond
pas. Sylvain C. réagit en disant que le dossie [redacted] . demande à voir
les fiches de postes d'approvisionneur et de gestionnaire approvisionneur. Sylvain C. répond que
le salarié peut la demander. Guillaume D. ne remet pas en cause ce reclassement mais plus sur la
création de ce job et le niveau de la fiche emploi (job D) est revu à la baisse. Sylvain C. va vérifier
s'il y a d'autres approvisionneurs dans l'entreprise. T [redacted] e
approvisionneur et gestionnaire approvisionneur dans l'équip [redacted]
L. répond qu'il y a deux gestionnaires approvisionneur et un a [redacted] e
qu'il est logique que ce nouvel approvisionneur soit en coefficient d'entrée. Elle précise que la
question devrait être posé aux ressources humaines.

Point 4 : Présentation aux membres de la CSSCT pour avis motivé d' [REDACTED] d'une salariée déclarée inapte à son p [REDACTED]

[REDACTED] présente l'avis motivé.

[REDACTED] ariée de cette équipe) demande si son reclassement est assistante projet car elle-
nne e titre du post ine
LML. Sylvain le même trava ine
LML répond q coefficient de

Au 1^{er} septembre 2025, les trois salariés de cette équipe ont changé de statut et ils sont passés d'assistant Parc Opérations (Team Leader) à technicien de projet.

Teddy K. demande les deux fiches de postes. Sylvain C. refuse. Clément B. demande pourquoi c'est systématiquement refusé.

[REDACTED] écise que si son rôle est d'assister les techniciens. Sylvain C. demande des précisions [REDACTED] le
C. (en fin de réunion) dit qu'il y a un soucis de titre sur le nom d [REDACTED]
modifier en technicien de projet.

Teddy K. demande des précisions sur son coefficient. Olivia L. répond 260. Teddy K. demande si elle devra attendre 10 ans pour atteindre son coefficient précédent de 280. Sylvain C. répond que oui.

Après les échanges, la secrétaire de la CSSCT Parc Opérations a reçu deux affirmations :

- *Le coefficient d'ancienneté restera à 280 et non 260 comme il a été apporté,*
- *Le poste est : technicienne de projet et non assistante de projet*

Résultat des votes :

- 15 membres ont voté Pour
- 0 membre a voté Contre
- 0 membre a voté Abstention

Point 5 : Information des membres de la CSSCT sur le recrutement des salariés en situation de handicap au sein de l'établissement

Dorothée S. annonce :

- 1 CDI Hôte de billetterie en contrat 35h au coefficient 175 sur le Disneyland Park à compter du 22/09/2025,
- 1 CDI Opérateur Animateur d'Attractions en contrat 35h au coefficient 150 à l'attraction Cars Road Trip au Walt Disney Studios à compter du 19/10/2025,
- 4 CDD Hôte de propreté en contrat 35h au coefficient 150 sur le Disneyland Park du 12/12/2025 au 04/01/2026.

Adeline I. demande quel aménagement a été mis en place pour la salariée d'Adventureland présentée en dernière CSSCT. Dorothée S. répond aucun.

Teddy K. dit qu'il est dommage de ne pas avoir l'info [redacted] en CSSCT.
Dorothée S. répond qu'il s'agit d'une informatio [redacted] se que les managers ne sont pas non plus au courant car il y a [redacted] cise que le manager doit se plier aux préconisations de la médecine du travail.

Le médecin du [redacted] t pas se mettre en retrait mais il doit se préserv [redacted] ise que le salarié qui s'annonce lors de leur recrutement sont vus en [redacted] aient pas étendre leur cas mais ils doivent prendre les précautions de la médecine du travail.

Point 6: Information complémentaire aux membres de la CSSCT, sur les résultats des mesures de VLEP (Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle) des attractions* : Autopia et Cars Road Trip

[REDACTED] us présente le point.

Le résultat des mesures pour l'attraction Autopia est bon sauf pour le benzène car le matériel de mesure a été défectueux au moment des pleins des véhicules. Un suivi sera fait pour refaire ces mesures à chaque fois sur Autopia au moment des pleins d'essence.

Sébastien M. demande si les tests sont faits sur différentes saisons. Sébastien D. dit qu'il serait possible de le faire à différentes saisons.

Le résultat des mesures pour l'attraction Cars Road Trip est bon.

Sylvain C. demande s'il est possible d'avoir un calendrier des prochaines mesures. Sébastien D. prend le point. Teddy K. demande des mesures comparatives sur la même présentation. Sébastien D. prend le point.

Point 7 : Information des membres de la CSSCT, en vue d'un avis motivé ultérieur, sur le projet « AIR » relatif à l'établissement*

_____ s présente le document projeté.

Sébastien M. demande si le poids des deux personnes sur les chaises tandem est calculé pour ne pas faire extérioriser la chaîne en mouvement. Simon E. répond que oui c'est calculé pour deux adultes ou un adulte et un enfant. Simon E. dit que les enfants de -1,20 devront être attachés par une ceinture. Yazid B. demande s'il y aura un coussin et en quelle matière. Simon E. répond que c'est un trompe l'œil et que ça sera en fibre de verre.

Clément B. demande si un visiteur corpulent pourra embarquer seul sur une chaise tandem. Simon E. répond que ça sera possible si la sécurité est bien mise ;

Sébastien M. demande s'il y a des bâches de protection. Simon E. répond que non, l'assise est inclinée avec une évacuation.

Emmanuel L. demande comment sera fait le système de signalétique en cas de véhicule non disponible. Simon E. répond que ça sera certainement attaché à la chaise et qu'il est encore tôt pour connaître le dispositif prévu.

Emmanuel L. demande à partir de combien de véhicules en moins l'attraction ne sera pas exploitable. Simon E. ne sait pas encore.

_____ demande comment les attaches de suspension sont fixées. Simon E. _____ que suspension et qu'il y aura des vérifications de maintenance.

Clément B. demande si les suspensions sont une chaîne ? Simon E. répond que la chaîne sera protégée par un rouleau en plastique.

_____ demande si on peut changer des chaises tandem par des chaises individuelles. _____ non, mais il y aura des stocks des chaises.

Rukunudeen B. demande quel est le poids maximum ? Simon E. répond qu'il n'y a pas de poids maximum par chaise, tant que le visiteur se sécurise, il pourra y accéder.

Clément B. demande les limites d'exploitation au niveau climatique. Sylvain C. répond que le constructeur donnera les conditions. Aurore W. demande si la direction prendra des précautions en plus des recommandations du constructeur. Sylvain C. répond que les ingénieurs décideront. Emmanuel L. demande comment sera prise la mesure du vent car sur l'attraction Parachute c'est l'attraction qui autorise ou non le lancement. Simon E. répond que ça sera une décision humaine et non un capteur de l'attraction.

Emmanuel L. demande si un système d'évacua
oui et une nacelle sera positionnée en couliss
dédiée pour l'attraction. Simon E. répond que o

C. répond que
de si elle sera

Point 8 : Examen des statistiques et listing des AT du 3ème trimestre civil 2025*

[REDACTED] nte le document projeté.

Teddy K. demande pourquoi il n'existe pas une répartition par équipe. Julie S. dit que le détail n'est pas conçu dans le rapport. Teddy K. demande s'il est possible de l'avoir. Julie S. répond que non car ça n'existe pas pour les autres établissements. Stephan B. demande également cette analyse.

Sébastien M. demande des précisions avec la déclaration de l'accident du travail de Federico BARLETTA des Ticketings Studios. Julie S. répond que la chaine est la raison de la chute car elle était détendue.

Sébastien M. demande des précisions sur le tiroir qui s'est dévissé (déclaration de Véronica MACHADO). Julie S. précise qu'une refonte des guichets DLP était prévu en FY27 et que l'existant nécessitait des réparations.

Sébastien M. demande des précisions sur le jet reçu dans l'œil (déclaration [REDACTED]) Julie S. dit que le port des EPI n'a pas été respecté et qu'elle n'était pas fo [REDACTED]

Aurore W. demande des précisions sur la déclaration de l'accident de travail de Mathias POTHIER. Sylvain C. dit que le salarié a frappé le véhicule avec son poing et non le véhicule ne l'a heurté. Teddy K. demande comment 'vous avez vu cette information' ? Julie S. répond que l'accident a été vérifié en visionnant les caméras de surveillance. Adeline I. demande pourquoi la caméra de surveillance a été utilisé pour cet usage. Julie S. répond le salarié avait dit que le véhicule avait fait un délit de fuite, donc une enquête a été ouverte et les caméras de surveillance ont été visionnées. Emmanuel L. dit que la déclaration de l'accident du travail est contestable.

Adeline I. dit que le passage piéton est trop long et que le chef d'établissement SP2S a été alerté sur cette problématique. Stephan B. dit que la vitesse des véhicules est parfois excessive et que les accès devraient être retirés. Adeline I. dit que des contrôles de vitesse sont faits et des envois de rappel de procédure sont envoyés. Yazid B. dit que les véhicules devraient être détournés pour passer derrière le bâtiment Dreams. Adeline I. demande à qui faire cette demande ? Sylvain C. répond peut-être les services généraux.

Teddy K. demande des précisions sur la déclaration de l'AT du 23 juillet 2025. Julie S. dit qu'il s'agit du structure de l'enrouleur et qu'un projet de changer l'enrouleur est en cours.

Point 9 : Suivi des actions HST (DUERP)*

Julie S. présente le document des actions soldées et des actions en cours.

Point 10 : Projet relatif au retrait harnais et ligne de vie sur l'attraction Space mountain*

Julie S. présente le projet.

Adeline I. demande s'il y a un dispositif remplaçant. Julie S. répond que non, il n'y a en a plus besoin. Julie S. précise que le risque de chute de hauteur est maîtrisé par les mesures de prévention existante en place et que le risque de chute de hauteur est requalifié en risque de chute de plain-pied.

andé si les harnais en place pourront être donné à d'autres location. Julie S. ont le prochain contrôle pour les retourner ou les recycler.

Aurore W. précise que les salariés se sentaient en sécurité avec même s'ils ont compris que ça ne servait à rien. Elle précise que les salariés devront être vigilant.

Alexandre T. demande si la réglementation avait évolué pour prendre cette décision. Julie S. répond que le risque de chute de hauteur existe toujours mais est maîtrisé par les moyens de prévention existants en place. La configuration de la zone requalifie le risque de chute de hauteur en risque de chute de plain-pied. L'utilisation d'une ligne de vie et d'un harnais n'est pas adaptée à un risque de chute de plain-pied.

Teddy K. demande s'il n'y a plus de risques ? Julie S. dit qu'il reste encore le risque de chute de plein pied.

Aurore W. demande pourquoi les garder à l'attraction Temple du Péril ? Julie S. répond que ce n'est pas le même risque et la même configuration.

Alexandre T. demande à quelle fréquence les caillebotis sont vérifiés ? Julie S. précise que c'est la maintenance qui vérifie tous les ans. Teddy K. demande la fréquence de vérification des filets ? Julie S. répond une fois par an sauf si une personne tombe demain, ils seront changés. Alexandre T. précise que le harnais pourrait ralentir la hauteur de chute dans les escaliers et limiter les blessures.

Point 11 : Information des membres sur les mesures relatives au travail par temps froid et intempéries*

Sylvain C. précise que les vêtements thermiques ont été commandés en octobre. Les gilets chauffants ont été distribués aux équipes concernées (aux salariés CDI uniquement).

Les jours de grand froid certaines attractions ont été fermées comme les attractions Big Thunder Mountain et Story Book dit le chef d'établissement. Il indique que du matériel neuf a été commandé et livré pour déneiger.

Aurore W. demande si les gilets chauffants pourront être commandés à plus tard. Sylvain C. répond que non, ce n'est pas prévu. Mickaël D. a formulé une demande auprès (manager Frontierland) pour commander des gilets chauffants pour les salons River Boat et de Steam Train (chef de gare). Clément B. dit que beaucoup de salariés les demandent et que beaucoup ont compris que le test avait été étendu sur 5 locations pour le déployer à plus tard l'an prochain. Sylvain C. répond que non mais qu'il n'est pas fermé à le commander à d'autres équipes comme il a été fait pour les équipes Pony Farm et Duty Manager.

Clément B. demande combien d'attractions sont à l'extérieur. Sylvain C. répond qu'il y en a beaucoup.

Guillaume D. demande si le chargement des batteries de gilets chauffants à un risque d'incendie. Sylvain C. dit que le projet a été validé : les vêtements ont été agréés et qu'un mode opératoire est remis aux Cast Members lors de la remise de gilet chauffant. Alexandre T. demande à sensibiliser les salariés en cas d'incendie.

Sylvain C. propose de rajouter un point à l'ordre du jour.

Mickaël D. demande s'il y a un stock de parasol chauffant. Sylvain C. répond que oui.

Le médecin du [redacted] demande à être vigilant envers les salariés isolés tout comme lors des [redacted]

Stephan B. demande des précisions sur la distribution de boissons chaudes. Sylvain C. répond qu'il faut que la température soit négative pendant plus de 24h. Adeline I. précise que la procédure n'a pas été précisée de la même façon en réunion ordinaire de la CSSCT SP2S, le 2 décembre 2025. Sylvain C. dit que la procédure est : température négative durant 24h consécutifs.

Adeline I. demande si toutes les machines sont « libérées » pour délivrer une boisson chaude. Sylvain C. répond que partout où il y a des opérationnels il y a une machine avec des boissons chaudes gratuites. Teddy K. demande la cartographie.

§ Salles de repos du Parc Disneyland :

Cowboy Cookout, Casa de Coco, Toad Hall, Bella Notte, Space Mountain, Frontierland Theater, Ticketing (à côté des trams), Food Cart, Pirates, Meet Mickey, Star Tours, Chalet de la Marionnette, Emporium, Hypérion

§ Salles de repos du Parc Walt Disney Studios:

Guest services, Tower of Terror, Disney Art of Animation, Ratatouille, Studio 1, Disney Chanel RDC – WEB

§ Salles de repos en Backstage :

Chip'n Dale, Hercules, Winnie, Megara, Aladdin

§ Autres:

Sécurité (sous-sol Imaginations), Judy Hopps, Toll Plaza, Bus Driver Lounge, Disney Express, Disney Village RDC, Ex Wild West Show, Ranch Davy Crockett

(document envoyé après la réunion par mail)

Point 12 : Point de suivi relatif au projet Firefly : Mobiliers terrasse des points de restauration*

présente le document projeté.

tr [redacted] nisations de la médecine du travail ont été respecté. Le médecin du
r [redacted] sur place lors de la mesure et les préconisations n'ont pas été
chaises facilement modulables. Il précise qu'il faudra être deux à
déplacer les tables et il faudra être vigilant à la manipulation.

[redacted] nde comment est le sol ? Kevin B. dit que c'est un pavé comme sur les

T [redacted] salariés ont des restrictions et combien en ont ? Le médecin du
tr [redacted] nd qu'au moins 50% de l'équipe ont des restrictions médicales.
T [redacted] tâche sera faite par les mêmes salariés. Kevin B. dit que le poids
reste raisonnable par rapport aux anciens mobiliers comme celui du lancement du restaurant le
Bistrot chez Rémy. Teddy K. demande si le poids du mobilier ne sera pas à changer selon le
nombre importants sur les restrictions des salariés. Sylvain C. prend le point et trouve cette
remarque est à prendre en compte lors des prochaines discussions, il faudrait certainement réduire
le barème.

Le médecin du t [redacted] récite que l'organisation du travail devrait être en
adéquation pour

Point 13 : Présentation aux membres de la CSSCT du projet relatif à la mise en place d'un guichet test ticketing DLP*

[REDACTED] us présente le projet projeté.

Virginie B. précise que des ajustements sont à prévoir pendant la première phase de réflexion.

Rukunudeen B. demande quand se fera les travaux. Virginie B. dit que les moments de travaux bruyants vont être calculé pour ne pas les faire la nuit et non près des salariés. Marion J. dit que les travaux vont être complexes car la proximité de l'hôtel et la présence des salariés sont à prendre en compte tout le temps. Elle précise que ces travaux-là ne sont pas bruyants comme l'utilisation d'un marteau piqueur.

Adeline I. demande si la structure des guichets qui servent de murs porteurs de l'hôtel va être « touchée ». Virginie B. répond que non. Adeline I. demande si le test de présence de l'amiante a été faite. Marion J. répond que oui et le résultat est satisfaisant et s'il y en a, la durée du chantier sera rallongé.

Sylvain C. propose à Virginie B. et à Marion J. de revenir lors de la prochaine CSSCT.

Point 14 : Information des membres de la CSSCT relatif au projet de relocalisation temporaire de Baby care DLP durant les travaux de réhabilitation du restaurant Plaza Gardens*

[REDACTED] once des travaux sur le restaurant Plaza Gardens entre avril 2026 et avril 2027. Le restaurant sera relocalisé. L'emplacement choisi est l'ancien bureau des Pass Annuels.

En mars 2026, le déménagement aura lieu.

Adeline I. précise que le bureau des Pass Annuels sert de stock à Constellations. Vincent R. répond que c'était provisoire et que ce n'est plus le cas.

Alexandre T. demande des précisions par rapport au périmètre du spectacle nocturne. Vincent R. dit que le bureau des Pass Annuels est hors périmètre et la fiche des tirs feux sera mise à jour.

Vincent R. propose une visite. Teddy K. dit l'activité et la gestion des enfants perdus (durant le spectacle nocturne) pourraient être modifiées avec ce déménagement. Alexandre T. propose de rajouter une position Guest Flow devant ce nouveau lieu durant le spectacle nocturne. Sylvain C. propose de mettre des barrières sur ce passage.

Aurore W. demande qui va gérer la clearance à ce nouvel endroit. Vincent R. précise que Guest Relation reste sur place sauf s'il n'y a plus d'activité.

[REDACTED] demande si le lieu d'allaitement va rester après l'exploitation du bureau.

[REDACTED] demande si l'établissement Spectacle va être informé surtout lors des feux rouges et du 14 juillet. Vincent R. prend le point.

Teddy K. demande ce qu'il en est lors des événements et de la clearance filtrante. Vincent R. répond qu'il n'y a pas de sujets et que la sécurité prendra le relais.

Point 15 : Information des membres de la CSSCT relative aux chariots des meubles de tri*

Sylvain C. présente ce point d'après la demande de plusieurs membres.

Aurore W. demande si la poignée aura une position intermédiaire. Sylvain C. répond que non.

Sylvain C. demande aux membres de choisir un modèle de chariot. Philippe M. demande que les deux modèles soient testés.

Yazid B. pense que le modèle avec les 4 roues est idéal et moins accidentogène et éviterait le basculement. Les membres approuvent cette remarque.

Le choix 1 avec les 4 roues est « validé ». Sylvain C. prend ce retour.

Point 16 : Information des membres de la CSSCT relative aux gilets vibrants*

ente le document projeté.

Tous les matins, les régisseurs testent le gilet et donnent le stock à Guest Flow.

Sylvain C. demande si le visiteur donne une contremarque contre le gilet vibrant. Franck G. dit que les visiteurs sourds et malentendants sont respectueuses.

Adeline I. demande si un système de nettoyage est prévu entre chaque visiteur. Franck G. dit que non mais que la question est peut-être à poser car l'été les visiteurs transpirent.

Teddy K. demande des précisions sur le lieu de stockage à Frontierland Theater. Franck G. dit que c'est à la régie. Teddy K. dit que lors d'une visite préfectorale, le lieu n'était pas bon et que la zone doit rester vide. Sylvain C. prend le point et reviendra vers vous (*réponse reçue par mail après la réunion : cet emplacement a été recommandé par BPI (bureau prévention incendie, il n'y a pas de risque de recharge ou de gêne avec la « flight case » (terme utilisé pour des malles, caissons) car seuls les gilets sont en attente dans ce couloir*).

Mickaël D. demande si le service pourra être étendu sur le spectacle nocturne. Franck G. dit que ce n'est pas prévu pour le moment.

Point 17 : Point d’information sur la prévention de RPS*

Sylvain C. présente le point d’information :

DIVISION: DIRECTION		Equipes évaluées en suivi plan actions dans le DUERP	Equipes évaluées en cours d’attente du comité de pilotage	Equipes en cours d’évaluation (questionnaires et/ou sessions participatives)	Equipes planifiées sur 2025	Equipes planifiées sur 2026
Paquito ANTUNEZ						
Attractions	Sylvain Caustrois	Production 3 Adventureland Avengers Campus Prod 2		Fantasyland 1 Fantasyland 2 Prod 4 Adventureland Disco 1 Ensemble des TL /TL EXP MANAGERS	SENIOR MANAGER	Campus 1 Frontierland Disco 2
Guest Entry Complex	Véronique Burdalo	Parking Duty managers / RAN Guest Flow WDS Propreté 1 Guest Relation + Coordinateurs VIP		Pony Farm Guest flow DLP Ensemble des TL /TL EXP Parking/Ticketing WDS et studio services MANAGERS	SENIOR MANAGER	Ticketing DLP Relations visiteurs DLP Guest Flow WDS

Le médecin d [redacted] ande comment font être jugé les équipes de Frozen car les équipes v rend le point. Les membres préfèrent faire séparément.

Point 18 : Visite à déterminer

Sylvain C. propose de faire des visites sur Frozen et sur le pont pour la manipulation des portillons, également sur l'attraction Tangled (véhicule PMR et position de sécurité) ainsi que les zones de vie et de stockage de ce land.

Aurore W. demande de visiter le bureau des Pass Annuels. Teddy K. demande de revoir le bâtiment Meet Mickey après les travaux.

Sylvain C. propose des visites prochainement sur Frozen et le prochain Baby Care.

Le calendrier prévisionnel des CSSCT ordinaires de 2026 est :

- Mardi 3 mars, 9h,
- Lundi 29 juin, 9h,
- Vendredi 25 septembre, 9h,
- Mardi 15 décembre, 9h.